



**Olivier Villemain**  
NATUROPATHE  
8, rue de l'évêché  
60400 NOYON  
SIREN : 791 615 412

www.naturopathe-noyon.fr  
contact@naturopathe-noyon.fr  
06 28 05 72 44

## INSCRIPTION

### Détox & Médecine Traditionnelle Chinoise

Choix	Date	Séjours détox selon les saisons
<input type="checkbox"/>	19-20-21 nov	La détox d'automne
<input type="checkbox"/>	26-27-28 nov	La détox d'automne
<input type="checkbox"/>	28-29-30 janv	La détox d'hiver
<input type="checkbox"/>	25-26-27 fév	La détox d'hiver
<input type="checkbox"/>	1-2-3 avril	La détox de printemps
<input type="checkbox"/>	24-25-26 avril	La détox de printemps
<input type="checkbox"/>	25-26-27 juil	La détox d'été
<input type="checkbox"/>	29-30-31 juil	La détox d'été

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone portable : ..... Email : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Prenez-vous un traitement médical ?  Oui  Non

Si oui, lequel et pour quelle raison : .....

.....

.....

.....

Les inscriptions sont payables par chèque à l'ordre de *Olivier Villemain et* à envoyer avec cette feuille au cabinet (8, rue de l'évêché, 60400 NOYON). Le chèque sera encaissé le premier jour du stage. Le paiement d'un acompte de **100€** est nécessaire pour valider l'inscription. Le solde devra être payé au début du stage.

En cas d'annulation de votre part, l'acompte sera restitué sauf si vous annulez votre inscription moins de trente jours avant le début du stage. Toute annulation entraîne une retenue de 30 € pour frais de dossier. En cas de départ anticipé, quelle que soit la cause, la totalité du séjour est due.

En cas de motif sérieux ou si l'effectif d'inscrits est jugé insuffisant pour permettre l'ouverture du stage, le stage sera annulé et remboursé. Aucun dommages-intérêts ne pourra être versé.

**BON PLAN : Venez à deux et bénéficiez de 5% de réduction sur le prix du séjour !**

**Lieux :** ⇨ La ferme du Tao, 104 Route de Guiscard, 60640 Beaugies-sous-Bois, France  
**Appelez Max au 06 42 75 54 20 pour réserver votre hébergement.**

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ».